PROGRAMME D'ACTIONS

DU CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS

2015/2020

CONTRAT DE VILLE

ENJEU 1 : ACCOMPAGNER DES PARCOURS D'INCLUSION SOCIALE

1) Education/Jeunesse :

FAVORISER LES PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

a) Réussite éducative

Objectif : Favoriser la réussite scolaire et éducative

b) Soutien à la parentalité

Objectif : Soutenir la parentalité

c) Insertion sociale et citoyenne

Objectif : Favoriser l'insertion sociale des jeunes

Objectif : Traiter les difficultés particulières des enfants et des adolescents par la mobilisation des dispositifs spécifiques

d) La culture

Objectif : Garantir l'accès à l'offre culturelle

Objectif : Garantir l'accès à la pratique culturelle

2) Prévention de la délinquance

PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES

Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance

Priorité 2 : améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

Priorité 3 : améliorer la tranquillité publique

3) Santé

AMELIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

Objectif : Améliorer la santé des habitants

4) Emploi/insertion

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE

a) Insertion Sociale :

Objectif : Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives

Objectif : Garantir la mobilité des bénéficiaires :

Objectif : Lutter contre l'illettrisme

Objectif : Favoriser l'estime de soi

Objectif : Favoriser les actions de pré-insertion

Objectif : Favoriser l'apprentissage des savoirs être

ACCOMPAGNER DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

b) Accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi

Objectif : Permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté : job center

Objectif : Lever l'ensemble des freins périphériques à l'accès à l'emploi

Objectif : Innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi pour les résidents des QP

Objectif : Lutter contre toute forme de discriminations à l'emploi

Objectif : Permettre l'élévation des niveaux de qualification vers des métiers d'avenir

Objectif : Renforcer l'accompagnement dans la durée afin d'éviter les ruptures des parcours d'insertion

PLAN DU PROGRAMME D'ACTIONS

ESPACE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE COUBERTIN

Objectif : Créer un centre de ressources à destination des habitants des quartiers prioritaires.
Objectif : Favoriser l'insertion des jeunes 16-21ans sans solution

ENJEU 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

1) Développement économique

Economie sociale et solidaire
FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Objectif : Créer, consolider, développer les structures de l'ESS dans les quartiers prioritaires:

Activité économique marchande
FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MARCHANDE
Objectif : créer de l'activité dans le quartier en développant les clauses d'insertion
Objectif : Améliorer la connaissance du monde de l'entreprise
Objectif : Favoriser la création, la transmission ou la reprise d'entreprises commerciales ou artisanales par les résidents des quartiers prioritaires en s'appuyant sur des démarches innovantes

2) Habitat :

Mixité et peuplement
FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE
Objectif : Encourager la mixité/ la diversité de l'habitat et des formes urbaines
Logement
ATTIRER DE NOUVEAUX HABITANTS ET ASSURER UN HABITAT DIGNE
Objectif : Mener une politique de réhabilitation des logements (de l'habitat) existant (lutte contre l'habitat indigne / la précarité énergétique)

3) Cadre de vie et environnement

Renouvellement urbain
REDÉFINIR L'ESPACE URBAIN
Objectif : Valoriser les enjeux d'aménagement globaux de la commune de Calais (liens interquartiers, appropriation du territoire, vécu des habitants…)
Objectif : Mixité fonctionnelle des quartiers – Concilier le développement urbain et la diversification des fonctions (commerces, services, entreprises…)
Objectif : Recomposer les ilots urbains dans le cadre des PNRU

Amélioration du cadre de vie
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
Objectif : Faciliter la desserte des quartiers aux différents modes de transport et favoriser la liaison aux autres quartiers de la commune
Objectif : Améliorer le cadre de vie des habitants par les aménagements paysagers et les espaces publics, vecteurs de lien social.

Le contrat de ville

Afin de travailler au plus près des problématiques, de pouvoir relever les défis posés par le diagnostic, il est intéressant de pouvoir travailler sur le parcours de vie des habitants : leurs parcours de vie individuel (accompagnement des parcours d'inclusion sociale), et leur environnement direct en tant que résident au cœur de la ville (renforcement de l'attractivité des territoires).

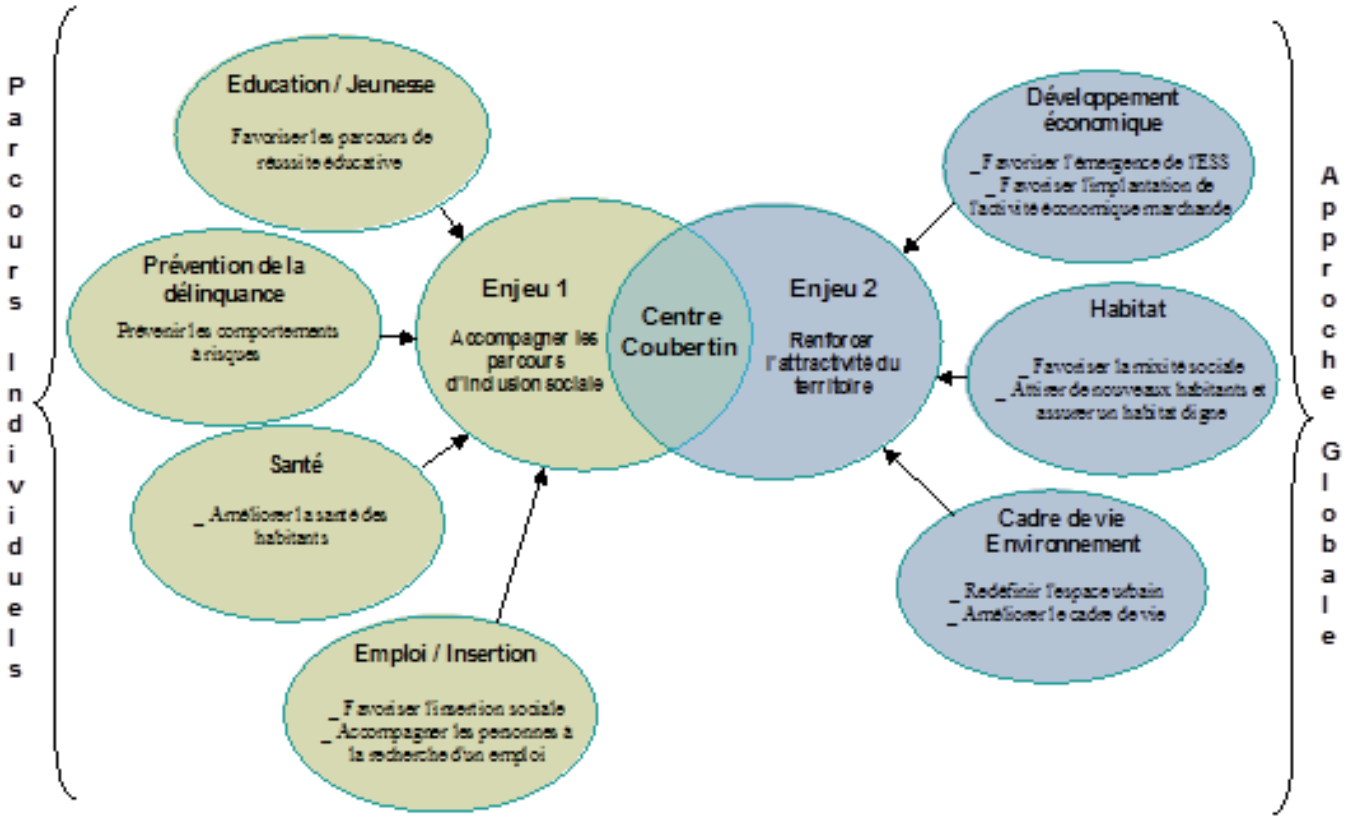

La politique de la Ville de par sa nature même est une thématique transversale et partenariale, qui touche au quotidien des habitants des quartiers.

Ce Contrat de Ville a été travaillé et rédigé en lien avec les différents partenaires ; un diagnostic partagé a été présenté et validé le 4 novembre 2014. Des axes de réflexion ont été posés au cours de réunions partenariales entre octobre et décembre 2014.

Les réseaux partenariaux ne sont pas nouveaux, et ne se construisent pas avec ce Contrat de Ville. Il est important de noter, que le plan d'actions proposé s'inscrit et s'inscrira toujours dans les réseaux existants, qui pourront être renforcés ou ré-intérrogés.

De même, les différents projets évoqués, ne sont pas mis en place ex nihilo, ils sont intégrés dans des documents stratégiques, qui guident le développement social et urbain de Cap Calaisis et de la Ville de Calais.

L'Etat a proposé 4 piliers à ce Contrat mais afin de ne pas sectoriser les domaines d'intervention, et que ce document trouve du sens, la réflexion porte sur 2 enjeux principaux que sont :

- Accompagner les parcours d'inclusion sociale
- Renforcer l'attractivité des territoires

Ces enjeux sont divisés en thématiques, qui sont divisées en sous thématiques, qui sont divisées en objectifs puis en plan d'actions.

CONTRAT DE VILLE

ENJEU 1

ACCOMPAGNER DES PARCOURS D'INCLUSION SOCIALE

Dans les quartiers prioritaires, les facteurs d'exclusion et de ségrégation sociale sont nombreux. Le projet de Contrat de Ville a été conçu pour apporter des réponses.

La concentration de personnes vivant dans la précarité sur un même territoire rend difficile le traitement des difficultés rencontrées.

Seul le renforcement d'une approche individuelle et personnalisée ainsi que le développement de la mise en réseau des acteurs pourront apporter des solutions plus ciblées ; la mutualisation des ressources et l'articulation des champs de compétences peuvent se révéler pertinentes au bénéfice des publics fragilisés.

Dans le domaine de l'éducation, par un travail de proximité à consolider mais aussi à inventer, il faut tout mettre en œuvre pour que les élèves les plus faibles acquièrent le plus haut niveau possible ; les efforts et la prise en charge individuelle du PRE, du CDDF et l'important travail de coordination des acteurs menés dans ce cadre doivent être poursuivis et intensifiés. Il est important également de connaître le devenir des jeunes pris en charge par le PRE.

Il faut également augmenter le nombre des enfants des quartiers prioritaires qui accèdent à un accompagnement favorisant un parcours d'excellence.

Dans ce contexte, l'éducation à la citoyenneté, la laïcité, le respect de l'autre, l'esprit de solidarité, mais aussi l'ouverture au monde font partie des apprentissages indispensables pour préparer les jeunes à l'insertion sociale puis à l'insertion professionnelle.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire doivent également être des priorités. Aider l'institution à relier l'aide aux parents des quartiers prioritaires, les intéresser au suivi de la scolarité de leurs enfants est une nécessité.

Pour lutter contre les inégalités, le Contrat de Ville mettra en place des projets d'insertion sociale essentiels à l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, l'aide à la mobilité, l'apprentissage des savoirs de base pour les personnes en situation d'illettrisme, mais aussi l'accès à la culture et l'accès aux soins par la promotion de la santé.

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET L'OUVERTURE SOCIALE ET CULTURELLE

Description	Il s'agira de mettre en place des activités visant à : permettre aux tout petits de vivre des expériences de socialisation précoce (exemple de l'expérience en cours au Fort Nieulay sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans). lutter contre l'absentéisme scolaire pour prévenir le décrochage. Repérer de façon précoce les décrocheurs scolaires développer les compétences psychosociales des enfants (savoir s'exprimer dans un groupe par la parole, prendre confiance en soi, en ses capacités, développer son imaginaire…). apprendre les règles de vie de société, le respect de soi, des autres, du cadre (via les jeux collectifs, les jeux de société…). proposer des activités d'accompagnement à la scolarité (apprendre autrement, via des supports ludiques - exemple : Ideabox..) Permettre à l'enfant de connaître son quartier, sa ville, son histoire (ex : visites, recherches, reportages, chasse au trésor, rencontres intergénérationnelles..) Développer la citoyenneté, la solidarité, l'entraide (via les jeux collaboratifs, les projets portés et mis en œuvre par les enfants)
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais-DGAE Partenaires : Ville de Calais, service politique de la ville/Education Nationale / écoles élémentaires/centres sociaux/CAF/ Conseil Départemental Conseils Citoyens Associations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : moyens de droit commun Moyens financiers : financements de droit commun et crédits politique de la ville (CLAS Caf, PRE….)
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés ou ayant d'autres expériences de socialisation. Réduction de l'absentéisme scolaire. Meilleure implication des parents dans la scolarité des enfants. Développement des compétences des enfants (estime de soi, qualité des relations entre pairs, ouverture culturelle). Sensibilisation dès le plus jeune âge aux lieux culturels.
Indicateurs de résultat	- Taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans. - Suivi des chiffres de l'absentéisme. - Nombre de saisines PRE et CDDF et évolution des parcours.

ENJEU 1
ÉDUCATION / JEUNESSEE
SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

AIDER
LES PARENTS
À POSER
UN CADRE ÉDUCATIF,
STRUCTURANT
ET ESSENTIEL
POUR LES ENFANTS
ET LES
ADOLESCENTS

Description	Il s'agira de mettre en place des actions visant à : informer les parents sur les responsabilités parentales (juridiques, morales, citoyennes), leurs droits et devoirs via notamment des ateliers de remobilisation parentale. donner des repères sur le développement de l'enfant (ce qu'il peut faire ou ne pas à faire à chaque âge, ce qui est nécessaire à sa santé, son éducation (actions de type café des parents, lien avec CCAS…). informer sur les aides possibles, l'offre de services, les acteurs et dispositifs pouvant être sollicités. favoriser l'implication des parents dans la scolarité et favoriser la co éducation (ex : action sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans…). Développer la notion d'engagement en contre partie de l'aide apportée et le respect de celui-ci.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais-DGAE Partenaires : Ville de Calais, service politique de la ville/Education Nationale/ écoles élémentaires/centres sociaux/CAF/ Conseil Départemental Conseils Citoyens Associations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : moyens de droit commun Moyens financiers : financements de droit commun et crédits politique de la ville
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Capacité des parents à se positionner en « éducateurs » et à savoir mettre en place un cadre éducatif. Capacité des parents à s'engager et respecter un engagement / Contrat PRE, CDDF … Meilleure implication des parents dans la scolarité (participation réunions école, relations individuelles enseignants..).
Indicateurs de résultat	Suivi des accompagnements proposés en PRE et CDDF (nombre de rupture pour non adhésion des parents) Nombre de sollicitations de parents PRE et CDDF Participations de parents aux réunions écoles (en lien avec éducation nationale). Nombre de parents qui participent aux réunions d'écoles. Nombre d'actions qui favorisent le lien parents/enfants.

AIDER LES JEUNES À PRÉPARER LEUR AVENIR

Description	Le PRE fonctionne aujourd'hui sur les 3 quartiers prioritaires et réunit régulièrement les partenaires concernés dans des équipes pluridisciplinaires. A ce jour environ 200 enfants sont pris en charge dans des parcours 100 % individualisés. Selon les besoins, les actions sont proposées dans les domaines de l'accompagnement à la scolarité, la santé, l'ouverture culturelle et l'accès aux loisirs sans oublier l'accompagnement à la parentalité. Ce dispositif sera poursuivi car il s'avère pertinent et efficace.
Quartiers	Quartiers prioritaires et de veille
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais-DGAE Partenaires : Ville de Calais, service politique de la ville/Education Nationale/ écoles élémentaires/centres sociaux/CAF/Conseil Départemental Conseils Citoyens Associations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : équipe PRE : 1 coordinatrice, 3 référents de parcours et un adulte relais en charge de la parentalité Moyens financiers : appel à projets PRE
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Amélioration du présentéisme et des résultats scolaires Amélioration / résolution des problèmes gênant la réussite scolaire (santé, sociales, culturelles..). Implication et engagement des parents dans la réussite éducative et scolaire de leurs enfants.
Indicateurs de résultat	Nombre et évolution des parcours d'enfants suivis via le PRE. Nombre de sorties du dispositif PRE avec prise en charge par le droit commun.

ACCOMPAGNER LES PARCOURS INDIVIDUELS VIA LE CDDF

Description	Le CDDF intervient sur la base de 2 critères : l'absentéisme scolaire et les troubles à l'ordre public. Une attention particulière est portée aux enfants les plus jeunes pour traiter le plus précocement possible les problèmes repérés. Une équipe pluridisciplinaire se réunit régulièrement pour examiner les situations et apporter des propositions d'accompagnement parental. Des prolongements à ce dispositif sont imaginés avec la mise en place d'ateliers de remobilisation parentale et des ateliers « jeunes citoyens ».
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais-DGAE Partenaires : Ville de Calais, service politique de la ville/Education Nationale/Ecoles élémentaires/Centres sociaux/ Cap Calaisis/PJJ/ Police Nationale/Police municipale/Bailleurs/Conseil Départemental/ CAF
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : 1 coordinateur Moyens financiers : moyens de droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Réduction du nombre de troubles à l'ordre public. Réduction de l'absentéisme scolaire.
Indicateurs de résultat	Nombre de saisines CDDF et évolution des parcours de jeunes. Accompagnement parental et évolution.

DÉCOUVERTE, REDÉCOUVERTE DE L'OFFRE CULTURELLE CALAISIENNE

Description	L'offre culturelle est diverse et variée : musées, salles de spectacle, scènes, médiathèque, rénovation et mise en valeur du patrimoine, cinémas. La culture est un vecteur de socialisation majeure. L'offre culturelle sur Calais est intéressante mais l'accès à l'offre ne se décrète pas, y compris avec une politique tarifaire accessible. L'accompagnement des publics les plus éloignés est souvent nécessaire afin de favoriser l'accessibilité à l'offre culturelle.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais- département culture/Cap Calaisis département culture Partenaires : Ville de Calais-politique de la ville, DGAE, DRAC, conseils citoyens, Education Nationale, Conseil Départemental
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : Recrutement d'un médiateur culturel à destination des populations les plus éloignés de l'offre culturelle. Moyens financiers : droit commun DRAC, Ville, et Contrat de Ville.
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Qu'un lien se fasse ou s'accentue entre les établissements culturels de la Ville de Calais et le public des quartiers prioritaires.

S'ESSAYER À LA PRATIQUE CULTURELLE

Description	Par pratique culturelle est entendue, pratique professionnelle et amateur (en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle), souvent rattachée aux loisirs. De même que l'accès à l'offre ne se décrète pas, l'accès à la pratique culturelle est aussi un processus qui est facilité par l'accompagnement.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais- département culture/Cap Calaisis département culture Partenaires : Ville de Calais-politique de la ville, DGAE, DRAC, conseils citoyens, associations socio-culturelles, Education Nationale, Conseil Départemental
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : moyens de droit commun Moyens financiers : droit commun et contrat de ville
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Epanouissement personnel et une ouverture sur le monde et à l'autre.

PRÉVENIR LE PREMIER PASSAGE À L'ACTE DÉLINQUANT

Description	Repérer les jeunes dans le cadre des cellules de veille, et mettre en place au sein des cellules de veille la charte de confidentialité. Il s'agit de développer, pour les jeunes identifiés des actions de prévention de la récidive. Développer des actions de citoyenneté adaptées aux problématiques du territoire. Développer les actions dans le cadre du dispositif OVVV. Développer les actions du CDDF. Développer et diversifier l'offre de lieux de TIG.
Quartiers	L'ensemble du territoire notamment les Quartiers Prioritaires.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote(s): CISPD/ Préfecture / Sous-Préfecture Partenaires : Parquet, Conseil Départemental, SPIP, PJJ, DDSP, DDCS, DASEN, CDDF, bailleurs sociaux
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : droit commun et FIPD
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Education à la citoyenneté, médiation dans le champ scolaire, amélioration des relations jeunes-police, sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance, chantiers éducatifs, prise en charge professionnelles, parcours individualisés. Apprentissage de la citoyenneté, gestion du rapport à l'autorité, réalisation de travaux de réparation ou des actions ciblées sur l'insertion professionnelle notamment dans le cadre de travail d'intérêt général ou d'actions de type chantier d'insertion menées dans le cadre d'aménagements de peine.
Indicateurs de résultat	Nombre de jeunes errants Nombre de réunions CISPD Nombre de cellules de veille Nombre d'actions de sensibilisation Création d'un schéma de tranquillité publique Nombre de rappel à l'ordre

AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ET L'AIDE AUX VICTIMES

Description	Articuler le partenariat local autour d'un état des lieux et d'un plan d'actions par la création d'un groupe de travail et d'échange d'informations. Enrichir et adapter l'offre existante par des actions complémentaires de proximité en direction du public ciblé. Développer le dispositif des intervenants sociaux et les permanences d'associations d'aide aux victimes au sein du commissariat. Favoriser la prise en charge de la victime, des victimes collatérales et des auteurs par des actions ciblées. Créer au travers du CISPD un groupe de travail dédié au VIF. Organiser des formations en direction des professionnels impliqués par la problématique. Favoriser les actions innovantes et individualisées en direction des femmes, des mineurs ainsi que les actions de responsabilisation des auteurs visant à prévenir les risques de récidive. Organiser des actions de sensibilisation sur le respect de l'égalité entre hommes et femmes en vue de prévenir les actes de violences intrafamiliales et conjugales.
Quartiers	L'ensemble du territoire notamment les Quartiers Prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Sous-Préfecture / CISPD Partenaires : Préfecture, Sous-Préfecture, Ville de Calais, CISPD, DDCS, Conseil Départemental, DASEN, DDSP, SPIP, PJJ, service santé ville de Calais, Hôpital, la Mahra, HAJ, AVIJ, CIDFF, ASEJ, Déléguée aux droits des Femmes., CAF
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : FICS, CDV, FIPD, droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultat attendus	Moins de femmes victimes des violences intrafamiliales
Indicateurs de résultat	Nombre de femmes victimes des violences intrafamiliales

AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Description	- Continuation et développement des cellules de veille. - Les équipements en vidéo protection, intégrés dans une approche situationnelle globale et cohérente associant la présence humaine afin de favoriser la sécurisation des espaces publics. - La mise en place d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique, dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires, à proximité des logements (mobilisant par exemple les correspondants de nuit et les autres interventions de prévention spécialisée). - Les d'actions spécifiquement adaptées aux champs du logement social et des transports publics de voyageurs.
Quartiers	L'ensemble du territoire notamment les Quartiers Prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Etat - Ville Partenaires : Cap Calaisis (CISPD), FIPD, OPH, Police Nationale, CDDF, bailleurs sociaux
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : droit commun, FIPD
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Amélioration de la tranquillité publique. Nombre de rappel à l'ordre Nombre d'actions de sensibilisation
Indicateurs de résultat	Diminution des actes d'incivilité.

AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SANTÉ SELON LES PRIORITÉS DÉFINIES DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Description	Le Contrat local de santé réunit les partenaires locaux au sein de 4 groupes de travail, reprenant les priorités du territoire en la matière : accès aux soins, lutte contre les addictions, suivi des grossesses précoces et prévention des risques cardio-vasculaires. Des interactions se sont créées entre ces partenaires pour optimiser l'action et débouchent sur des actions communes Dans la continuité il convient d'encourager les initiatives sur les quartiers, s'inscrivant dans ces priorités. Par ailleurs un adulte relais est en cours de recrutement et permettra la mise en place d'ateliers santé, mené avec et pour les habitants. La commune réalise depuis plusieurs années un travail de prévention et de sensibilisation à l'hygiène de vie dans les écoles maternelles du Fort Nieulay auprès des enfants et des parents (hygiène alimentaire, sommeil...) Enfin une action de dépistage des troubles du langage est également menée depuis plusieurs années, via le PRE, car ce problème est très fréquent sur les quartiers prioritaires et compromet fortement la scolarité des petits. L'absence de professionnels spécialisés à proximité et le délai d'attente important avant d'obtenir une prise en charge justifient cette action qui produit des résultats bénéfiques et repose sur la mise en réseau des acteurs du quartier.
Quartiers	Beau Marais, Fort Nieulay/Cailloux/St Pierre.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais-DGAE. Partenaires : CPAM, ARS, médecine libérale, associations de santé, Centre Hospitalier, conseil Départemental. Associations de quartiers et centre social.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : 1 coordinateur du CLS 1 adulte relais pour les ateliers santé Moyens financiers : droit commun ARS
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Une meilleure connaissance des enjeux de santé par les habitants et une meilleure utilisation des moyens mis à leur disposition. Une amélioration de la situation sanitaire des habitants des quartiers. La coordination des acteurs de santé pour une meilleure prévention et prise en charge des problématiques locales de santé.
Indicateurs de résultat	Nombre de dépistages réalisés. Nombre d'actions menées avec les habitants . Nombre d'actions développées au sein des groupes de travail CLS. Evolution du nombre d'enfants dépistés pour troubles du langage et nombre de prises en charge réalisées.

INSERTION SOCIALE

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Description	Toutes actions visant à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, en individuel par un conseiller social, en collectif sous forme d'atelier, voir par le biais d'un site internet didactique, ludique et pédagogique. Toutes actions de formation des conseillers des structures d'accueil dans les Quartiers Prioritaires, ciblant les connaissances du droit commun et/ou la normalisation des informations à transmettre aux bénéficiaires.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : les associations, Mission locale, PLIE, CCAS, Cap Emploi, Spirale, Assistantes sociales, travailleurs sociaux, Face Calaisis, les maisons de quartiers, Conseil Départemental.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe, ainsi que les OPCA des structures d'accueil des publics bénéficiaires + droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Normalisation des informations et procédures à transmettre. Mise en place d'ateliers collectifs. Lutter contre la discrimination des habitants les plus en difficulté. Faciliter et accompagner l'aide aux démarches administratives.
Indicateurs de résultat	-Nombre de personnes aidées. -Nombre d'ateliers collectifs. -Nombre de formation des salariés sociaux. -Nombre de salariés formés. -Indicateurs qualitatifs des actions menées.

GARANTIR LA MOBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

Description **INSERTION SOCIALE**	Toutes actions visant à garantir la mobilité des bénéficiaires, par le biais d'une plateforme mobilité, de la création d'un site internet mobilité de référence pour le territoire, de bilan de mobilité, des ateliers mobilité, d'aides aux permis AM et B, de location de scooters, de développement du co-voiturage. Mais aussi toutes actions de pré-insertion et d'insertion contenant un traitement spécifique de la mobilité, du type, découverte du réseau SITAC, SNCF, découverte des pistes cyclables ou tout autre activité si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif.
Quartiers	Quartiers prioritaires + le pays du calaisis
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : les associations, Mission locale, PLIE, CCAS, Cap Emploi, Spirale, Face Calaisis, Pôle emploi, les maisons de quartiers, les CJC, Conseil Régional, Conseil Départemental
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe + droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	-Mise en place d'une plateforme mobilité -Mise en place des bilans mobilité -Mise en place d'atelier mobilité -Création d'un site internet de référence mobilité incluant le covoiturage. -Mise à disposition d'un parc de scooters -Permettre aux habitants des Quartiers Prioritaires d'être mobiles sur le territoire grâce aux transports en commun ou à la pratique du vélo.
Indicateurs de résultat	Nombre de bilans mobilité. Nombre d'ateliers mobilité. Nombre de bénéficiaires aidés. Suivi des statistiques du site internet mobilité. Nombre de permis AM et B. Nombre d'aides octroyées suite à l'accompagnement mobilité. Nombre de scooters mis en location. Nombre de trajets en transport en commun. Nombre de kilomètres parcourus en vélo. Indicateurs qualitatifs des actions menées.

INSERTION SOCIALE

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Description	Toutes actions visant à lutter contre l'illettrisme, par le biais, de repérage du public concerné par les acteurs sociaux, d'orientation du public vers les structures d'aides contre l'illettrisme, de calligraphie, de l'apprentissage de traitement de texte, de remise à niveau en français et en mathématiques, ou tout autre activité si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif. Mais aussi toutes actions de formation des acteurs sociaux sur les méthodes de repérage de l'illettrisme et la connaissance des actions mis en place pour traiter cet objectif.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Conseil Régional Partenaires :Ville, DIRECCTE, les associations, Mission locale, PLIE, CCAS, Cap Emploi, Spirale, Conseil Général (assistantes sociales), travailleurs sociaux, Face Calaisis, les maisons de quartiers, les CJC, Conseil Départemental
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe, ainsi que les OPCA des structures d'accueil des publics bénéficiaires + droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Réduire le nombre d'illettrés dans les Quartiers Prioritaires. Professionnaliser les travailleurs sociaux dans leurs missions.

INSERTION SOCIALE

FAVORISER L'ESTIME DE SOI

Description	Toutes actions visant à favoriser l'estime de soi, par le biais, du sport et/ou d'ateliers : hygiène et soins, relooking, conseil en image, savoir se valoriser, sophrologie, comprendre comment fonctionne l'estime de soi, ou tout autre activité si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif. Le repérage pourra être réalisé par les travailleurs sociaux et les Conseillers en insertion professionnelle du PLIE et de la Mission Locale.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : les associations, Mission locale, PLIE, CCAS, Cap Emploi, Spirale, Assistantes sociales, travailleurs sociaux, Face Calaisis, les maisons de quartiers, les CJC, le service jeunesse et le service sport de la ville de Calais
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe + droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Permettre aux habitants des Quartiers Prioritaires de développer l'estime d'eux-mêmes

FAVORISER LES ACTIONS DE PRÉ-INSERTION

Description	Toutes actions visant à favoriser les actions de pré-insertion, par le biais, de repérage par les médiateurs sociaux de Cap Calaisis, les gardiens d'immeuble de l'OPH, les animateurs sportifs de la ville et les conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale, d'orientation vers les structures accompagnatrices, du sport, des loisirs, de la mobilité, de la connaissance des organisations (Pôle emploi, Mission locale, Impôt, CAF, Sécurité social, …), de la diffusion de la connaissance de l'offre de services et en particulier de l'offre de services digitale, de tests métiers, d'immersions, de définitions de projets professionnels, d'immersions en milieu militaire, de créations (mail professionnel, répondeur téléphonique, compte emploi), d'orientations vers des parcours formation qualifiant ou tout autre activité si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif. Mais aussi toutes actions de formation des personnels de contact sur la connaissance des actions mises en place pour traiter cet objectif et sur les techniques d'approche du public visé.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : les associations, Mission locale, PLIE, CCAS, OPH, Cap Calaisis, Spirale, Face Calaisis, les maisons de quartiers, les CJC, le service jeunesse et le service sport de la Ville de Calais
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe + droit commun + OPCA
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Permettre aux jeunes errants de « raccrocher » la société. Donner envie aux jeunes de se prendre en main. Développer la connaissance des organisations. Rendre les jeunes autonomes. Faire en sorte que les jeunes deviennent acteurs de leur vie.
Indicateurs de résultat	- Nombre d'actions de pré-insertion. - Nombre de bénéficiaires. - Nombres de départs en formation qualifiante. - Nombre de nouveaux inscrits à la ML et PE. - Nombre de repérages. - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs des actions menées.

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DES SAVOIRS ÊTRE

Description	Toutes les actions emploi/insertion du contrat de ville devront inclure l'objectif (si utile et nécessaire par rapport au public cible des actions) « favoriser l'apprentissage des savoirs être », par le biais d'ateliers collectifs sur l'éducation, la politesse, la ponctualité, le respect, la tolérance, le comportement et/ou d'entretiens individuels avec, des tuteurs, des parrains, des coaches, des conseillers en insertion professionnelle, des conseillers sociaux, la brigade incivilités de l'oph. Tout autre activité peut être possible si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : l'ensemble des opérateurs porteur d'une action contrat de ville : les ACI, les EI, les associations, Mission locale, PLIE, OPH, CCAS et les centres de formations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais et l'Etat par la DIRECCTE
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Développer des comportements plus adaptés. Recenser et normaliser les bonnes pratiques du « savoir être ». Gagner en civilité dans les quartiers. Limiter les discriminations liées à l'éducation reçue.
Indicateurs de résultat	- Nombre d'actions Emploi/insertion. - Nombre d'ateliers « savoir être ». - Nombre d'entretiens « savoir être ». - Nombre de bénéficiaires. - Indicateurs qualitatifs et quantitatifs des actions menées.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté

JOB CENTER

Description	Job Center est un guichet unique, pour les entreprises, réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion socio-professionnelle, des financeurs, des organismes et centres de formation, autour des projets économiques du territoire, pour faciliter l'accès à l'emploi des publics en difficulté.
Quartiers	Quartiers prioritaires + le pays du Calaisis
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais Partenaires : Ville de Calais, la DIRECCTE, Conseil Régional, Conseil Départemental, l'Europe, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi, CCAS, OPH, Face Calaisis, IAE, Associations, Entreprises d'insertion, les structures d'accompagnement à la création d'entreprises, les entreprises du territoire, les boîtes d'interim et tous les centres de formation (CUEEP, GRETA, AFPA, ACEP, ID formation, Vecteur, …), Maison de l'Emploi.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : Moyens de droit commun (dont 3 salariés dédiés à Job Center) Moyens financiers : droit commun
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	-Création et réalisation d'un site portail de référence Emploi/Insertion utilisé par l'ensemble des professionnels de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du social. Impact créé par la mutualisation des organismes concernés
Indicateurs de résultat	- Nombre d'emplois créés (CDD, CDI) Taux de chômage Nombre d'embauches des publics prioritaires, RSA, moins de 26 ans, plus de 50 ans Nombre d'embauches des publics des quartiers prioritaires (statistique par quartier) Nombre d'embauches des potentiels (niveau)

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté

LEVER L'ENSEMBLE DES FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'ACCÈS À L'EMPLOI

Description	Toutes actions d'insertion visant à lever des freins périphériques à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, liées à la mobilité, l'apparence, le projet professionnel, la qualification, l'expérience professionnelle, les techniques de recherche d'emploi et l'autonomie des habitants ou tout autre activité si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : l'ensemble des prescripteurs des actions d'insertion et des opérateurs associés.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe.
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Diminution des freins à l'emploi liés à la mobilité, l'apparence, le projet professionnel, la qualification, l'expérience professionnelle, les techniques de recherche d'emploi et l'autonomie des habitants.
Indicateurs de résultat	Analyse du frein de départ, action réalisée, levé du frein. Résultats quantifiables nombre de permis AM, B, obtention d'un passe des transports en commun, nombre de relookings, nombre d'immersions, nombre de départ en formations qualifiantes, nombre de candidatures, nombre de sorties positives, plus des indicateurs qualitatifs des actions menées.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté

INNOVER DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI POUR LES RÉSIDENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Description	Toutes actions d'insertion visant à innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi pour les résidents des Quartiers Prioritaires. Ces actions devront être construites et organisées autour d'un système de coaching, de parrainage ou de tuteur référent pour le suivi individuel des stagiaires. Le programme collectif pourra contenir des techniques de recherche d'emploi, du sport, du travail sur la mobilité, des immersions, du relooking ou tout autre activité si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'Etat par le biais de la DIRECCTE Partenaires : Réseau de prescripteurs des actions d'insertion et l'ensemble des opérateurs insertion du territoire, les ACI, les EI, les AI, ML, PLIE, Pôle Emploi, Cap Emploi, les centres de formations, OPH, CCAS…
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Mise en place et réalisation d'actions d'insertion visant à accompagner vers et dans l'emploi les habitants des Quartiers Prioritaires en recherche d'emploi, par une prise en charge individuelle et collective, afin de les aider à trouver un travail et à le garder durablement.
Indicateurs de résultat	- Nombre d'immersions par stagiaire. - Nombre de candidatures par stagiaire. - Nombre d'heures collectives et individuelles par stagiaire. - Nombre de sorties positives. - Nombre de suivis dans l'emploi à 6 mois. - Plus des indicateurs qualitatifs des actions menées.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté

LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATIONS À L'EMPLOI

Description	Toutes les actions emploi/insertion du contrat de ville devront inclure l'objectif « lutter contre toute forme de discriminations à l'emploi ». Elles auront pour obligation le respect de la parité homme-femme et d'être ouvertes à tous les habitants des Quartiers Prioritaires sans exception, les demandeurs d'emploi, les handicapés et de toutes nationalités, à partir du moment où ce sont des résidents des Quartiers Prioritaires. Les opérateurs s'engageront à limiter la sélection des bénéficiaires des actions.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais par le biais des services politique de la ville et emploi et l'Etat par le biais de la DDCS Partenaires : l'ensemble des porteurs de projet du territoire, les ACI, les EI, les AI, ML, PLIE, Pôle Emploi, OPH, CCAS, Cap Emploi et les centres de formations, Conseil Régional, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus au choix Minimum 2/3	- Respect dans les actions de la parité homme femme - Engagement sur la mixité et la diversité des bénéficiaires - Limiter la sélection des bénéficiaires au démarrage des actions
Indicateurs de résultat	Nombre de femmes et nombre d'hommes par action. Nombre d'handicapés bénéficiaires. Nombre de nationalités présentes par action. Taux de transformation suite à l'information collective vers un entretien. Taux de transformation suite à entretien vers un recrutement.

PERMETTRE L'ÉLÉVATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION VERS DES MÉTIERS D'AVENIR

Description	Toutes actions visant à orienter et à permettre l'élévation des niveaux de qualification vers des métiers d'avenir, dédiées aux demandeurs d'emploi habitants les QP. Les programmes de ces actions pourront inclure des tests métiers, des immersions, la construction d'un projet professionnel, la découverte de l'offre formation du territoire, la présentation des métiers d'avenir, le passage d'habilitations, l'apprentissage de l'anglais, du passeport informatique B2I, orientation et accompagnement vers le DAEU ou vers des formations métiers, professionnalisation et développement des compétences en fonction du niveau du bénéficiaire. Tout autre activité sera possible si elle est justifiée et utile, pour traiter l'objectif.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Conseil Régional Partenaires : Ville de Calais et l'ensemble des opérateurs insertion du territoire, les ACI, les EI, les associations, Mission locale, PLIE, Pôle Emploi, OPH, CCAS, Cap Emploi et les centres de formations.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe + droit commun.
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Création de la liste et des fiches métiers d'avenir. Connaissance de base de l'anglais pour tous. Généraliser un niveau en informatique minimum pour tous. Développer le nombre de bénéficiaires de remise à niveau qualifiante type DAEU. Monter en qualification des demandeurs d'emploi résidants en Quartiers Prioritaires.
Indicateurs de résultat	Nombre de bénéficiaires. Nombre de tests métiers. Nombre d'immersions. Nombre d'habilitations initiées. Nombre de B2I initiés. Nombre de formations d'anglais initiées. Nombre de DAEU prescrits. Nombre de formations qualifiantes en lien avec les métiers d'avenir. Ses indicateurs qualitatifs des actions menées.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Permettre l'accès à l'emploi des publics en difficulté

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE AFIN D'ÉVITER LES RUPTURES DES PARCOURS D'INSERTION

Description	Toutes les actions emploi/insertion du contrat de ville devront inclure l'objectif « renforcer l'accompagnement dans la durée afin d'éviter les ruptures des parcours d'insertion ». Nous insistons sur l'obligation de maillage entre les actions du contrat de ville et les structures de droit commun. Un rapport par bénéficiaire et par action devra être transmis à sa structure d'accompagnement d'origine (Mission locale, Spirale, CCAS, PLIE, Cap Emploi, voir le cas échéant Pôle Emploi). Il est important qu'une action soit montée en réseaux avec les partenaires, et que la passation de relais se fasse entre les porteurs de projets contrat de ville et les partenaires, au bénéfice des habitants des quartiers.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais par le biais du service politique de la ville et l'état par le biais de la DIRECCTE Partenaires : les ACI, les EI, les associations, Mission locale, PLIE, Pôle Emploi, Conseil Départemental, OPH, CCAS, Cap Emploi, Spirale et les centres de formations.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun Moyens financiers : Ville de Calais, l'Etat par la DIRECCTE et selon les dossiers, la Région, le Département et l'Europe
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Optimiser le maillage entre les actions du contrat de ville et le droit commun. Faciliter la préparation des clauses insertion.
Indicateurs de résultat	Nombre de rapports vers les structures d'origine par bénéficiaire. Nombre de bénéficiaires par chantier insertion. Nombre d'habilitations. Indicateurs qualitatifs des actions menées.

CONTRAT DE VILLE

ESPACE COUBERTIN

Créer un centre de ressources à destination des habitants des quartiers prioritaires.

CENTRALISER LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS UN ESPACE : LE CENTRE COUBERTIN

Description	Il s'agit d'accompagner les familles des quartiers et leur apporter les ressources nécessaires à certaines problématiques rencontrées : mise en place d'un accompagnement éducatif (soutien scolaire avec et sans les parents…) des actions de soutien à la parentalité des ressources liées aux logements des ateliers santé des actions sportives et culturelles
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais-DGAA et DGAE Partenaires : Tous les partenaires possibles de la politique de la ville (partenariats existants et à venir).
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : de droit commun (notamment des agents de la Ville) et de la politique de la ville. Moyens financiers : financements de droit commun et crédits politique de la ville.
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	- Résolutions de problèmes existants dans la vie des familles. - Répondre favorablement grâce aux ressources pluridisciplinaires présentes au sein de l'espace Coubertin.
Indicateurs de résultat	- Nombre de familles suivies. - Nombre de « sorties » positives. - Nombre de partenaires « ressources » présents dans l'espace

Favoriser l'insertion des jeunes 16-21ans sans solution

CRÉATION D'UN SAS DE PRÉ-INSERTION, D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, DESTINÉ AU 16-21 ANS

Description	Ce dispositif permettra de garantir les conditions d'un suivi et d'un accompagnement des jeunes sans solution, pour assurer leur retour dans une formation ou une démarche de qualification ou d'accès à l'emploi. La création et la prescription des actions se feront avec les acteurs sociaux de terrain. Ce dispositif privilégiera des actions de pré-insertion innovantes, qui comporteront un suivi et un accompagnement individualisé.
uartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: politique de la ville et service emploi Partenaires : les associations, Mission locale, PLIE, CCAS, OPH, Cap Calaisis, Spirale, Face Calaisis,Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire, les maisons de quartiers, les CJC, le service jeunesse et le service sport de la ville de Calais
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains :droit commun (dont un salarié dédié sur le centre Coubertin) Moyens financiers : Ville de Calais, la DIRECCTE, la Région, le Département , l'Europe ,le droit commun .
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	-Augmenter de façon importante le nombre de jeunes dont on a réussi à capter l'attention -Augmentation du nombre de jeunes en réinsertion sociale -Augmentation du nombre de jeunes qui ont décidé d'avoir un projet d'insertion professionnelle
Indicateurs de résultats	-Nombre de repérages -Nombre de jeunes reçus -Nombre de bénéficiaires (engagements) -Nombre de tuteurs -Nombre d'actions de pré-insertion -Nombre de départs en formation qualifiante ou association d'insertion -Nombre de nouveaux inscrits à la ML et P -Indicateurs qualitatifs et quantitatifs des actions menées

CONTRAT DE VILLE

ENJEU 2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ENJEU 2
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Beau Marais autant que le Fort Nieulay/Cailloux/StPierre, souffrent d'un déficit d'image : des quartiers d'habitat collectif, en périphérie du centre ville, ayant besoin par endroit d'une rénovation, des commerces qui ferment, des entrepreneurs qui n'investissent pas dans ces secteurs.

Le développement de l'attractivité des territoires nécessite que soient réunies les conditions de l'amélioration du cadre de vie et du bien vivre ensemble.

Le projet du Contrat de Ville doit veiller à supprimer les facteurs de ségrégation urbaine et définir une politique de rééquilibrage du peuplement pour favoriser la mixité sociale.

Grâce au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, le Contrat de Ville de Calais nourrit l'ambition de concevoir de nouveaux projets de qualité.

Il permettra de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement et des espaces pour vivre et faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers sur le Centre-ville et les autres quartiers. Il donnera la possibilité aux habitants ainsi qu'aux représentants des associations et des acteurs économiques de trouver leur place dans la transformation de leur cadre de vie quotidien. Il créera une nouvelle attractivité en créant une ville durable et solidaire. Il donnera aux habitants des quartiers, l'envie d'y rester et ceux qui n'y sont pas encore de s'y installer.

Une grande attention au maintien d'un cadre de vie de qualité sera portée, en généralisant une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité efficace ; les habitants deviennent acteurs de leur quartier afin qu'il perdure durablement.

Le renforcement de l'attractivité des territoires, passe aussi par le développement économique en accueillant et facilitant l'implantation de nouvelles entreprises porteuses d'emploi.

Le cadre de vie autant que le développement économique, participent de cette attractivité, et le contrat de ville aura pour objectif de renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires, afin d'en changer l'image, et que la césure entre ces quartiers et les quartiers dits de « référence » s'estompent. Calais doit redevenir un territoire attractif dans sa globalité sans omettre ses quartiers prioritaires.

Economie sociale et solidaire

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Objectif : Créer, consolider, développer les structures de l'ESS dans les quartiers prioritaires:

AIDER À CONFORTER LES STRUCTURES DE L'IAE EXISTANTES, À DIVERSIFIER LEURS ACTIVITÉS, À PROMOUVOIR LEURS ACTIONS DE MUTUALISATION

Description	L'économie sociale se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elle regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Développer les structures de l'ESS est une réponse au manque d'emploi sur le territoire. Mais il faut avant tout consolider l'existant, notamment les structures de l'IAE.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais Partenaires : Cap Calaisis, Direccte, Associations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la communauté d'Agglomération, de la Ville de Calais, associations Moyens financiers : droit commun Ville de Calais, appel à projets ESS Cap Calaisis
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Confortement financier des structures de l' IAE Maintien des CDI dans les structures
Indicateurs de résultat	nombre de chantiers. taux d'insertion des structures.

CRÉER ET DÉVELOPPER LES STRUCTURES DE L'ESS.

Description	Si l'ESS regroupe nombre de formes de structures, Calais, et ses quartiers prioritaires, possèdent peu d'acteurs dans ce secteur, pourtant capables de produire de l'emploi. C'est pourquoi il s'agira d'identifier et de déterminer les structures pouvant porter des pratiques d'ESS innovantes.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Cap Calaisis Partenaires : Ville de Calais, Direccte, Conseil Départemental, Associations.
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la communauté d'Agglomération, de la Ville de Calais, associations Moyens financiers :appel à projets Cap Calaisis Moyens techniques : Maison de l'ESS
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Pratiques innovantes en ESS au delà des chantiers d'insertion classiques portés par les structures IAE.
Indicateurs de résultat	Augmentation du nombre de structures d'ESS. Augmentation du nombre d'études de faisabilité de ces structures.

Activité économique marchande

FAVORISER L'IMPLANTATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MARCHANDE

Objectif : créer de l'activité dans le quartier en développant les clauses d'insertion

GÉNÉRALISER LES CLAUSES D'INSERTION DES MARCHÉS PUBLICS

Description	L'article 14 du code des marchés publics de 2001 offre la possibilité d'utiliser la commande publique pour favoriser les parcours d'insertion de personnes éloignées de l'emploi en intégrant dans les appels d'offres une clause d'insertion. Avec les grands projets à venir: Calais Port 2015, le Palais des Congrés, Héroïc Land, de vrais défis sont à relever et la commande publique peut être un outil et servir de levier pour l'insertion.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes:Ville de Calais Partenaires : Cap Calaisis , Direccte, Conseil Général, PLIE Associations d'insertion
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la Ville de Calais, associations Moyens financiers : droit commun de la Ville de Calais, ANRU, Caisse des dépots et consignations, CCI, CMA
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Que les grands projets de la Ville bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires via l'insertion
Indicateurs de résultat	Nombre de clauses d'insertion Nombre d'habitants des quartiers prioritaires qui bénéficient de ces clauses

IMMERSION DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Description	Le lien entre insertion et développement économique, entre les chercheurs d'emploi jeunes et moins jeunes, doit être renforcé. On s'aperçoit bien souvent que le monde de l'entreprise est fantasmé de façon positive ou negative. Afin de mieux faire connaitre ce milieu, il est essentiel de développer des stages et des immersions en entreprise.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais/Education Nationale/pole emploi/ mission locale Partenaires : Cap Calaisis , Direccte, Conseil Régional, Conseil Départemental, Face Calaisis
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : les moyens humains de droit commun Moyens financiers :droit commun Moyens techniques
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Que le monde de l'entreprise soit moins déconnecté de celui de l'insertion et vice versa.
Indicateurs de résultat	Nombre de stages. Nombre d'évaluations en milieu de travail.

FAVORISER LA CRÉATION, LA TRANSMISSION OU LA REPRISE D'ENTREPRISES COMMERCIALES OU ARTISANALES PAR LES RÉSIDENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN S'APPUYANT SUR DES DÉMARCHES INNOVANTES

RÉFÉRENCER LES LOCAUX PUBLICS ET PRIVÉS SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR DES ENTREPRISES ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS DANS LEUR INSTALLATION.

Description	Les quartiers prioritaires peuvent attirer et recevoir des entrepreneurs. A l'entrée de la ville, ces quartiers peuvent être attrayants et révéler un véritable potentiel. Afin de faciliter l'installation des entrepreneurs, une étude prospective est à mener : il s'agira de référencer les locaux privés et publics susceptibles de pouvoir les accueillir.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais / Calais Promotion Partenaires : Cap Calaisis , bailleurs, agences immobilières, notaires, CCI, CMA, Caisse des Dépôts et Consignation
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : un chargé de mission dédié, à recruter. Moyens financiers : contrat de ville
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Que les quartiers prioritaires deviennent attractifs pour les entrepreneurs et que leurs installations dans ces quartiers soient facilitées.
Indicateurs de résultat	Recrutement d'un chargé de mission dédié. -Nombre d'entrepreneurs et artisans qui ont fait le choix de s'installer dans les quartiers prioritaires.

Mixité et peuplement

FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

Objectif : Encourager la mixité / la diversité de l'habitat et des formes urbaines.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'HABITAT (CONCEPTION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTIONS, USAGES AU SEIN DES LOGEMENTS)

Description	Dans le cadre de l'évolution des modes de vie, il convient d'intégrer au sein des futures constructions l'ensemble des démarches relatives au développement durable (tri des déchets, réduction des consommations en ressources naturelles, comportements éco-responsables, économies d'énergies…). La programmation de logements neufs devra intégrer ces problématiques, accompagnées par des actions de sensibilisation des futurs habitants aux bonnes pratiques.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	PILOTE : Ville de Calais – DGST – Environnement et DGA Attractivité – Politique de la Ville – Cap Calaisis PARTENAIRES : ANRU, Conseil Départemental, Conseil Régional, Association Régionale ,pour l'Habitat, Bailleurs - Promoteurs, Conseils Citoyens, Associations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services techniques de la Ville de Calais, bailleurs, promoteurs, associations, habitants. Moyens financiers : moyens de droit commun Ville et bailleurs + financements contrat de ville + financements ANRU.
Calendrier de réalisation	2015-2020 et dans le cadre du NPRU
Résultats attendus	Développer de l'habitat durable au sein des quartiers prioritaires. Sensibiliser les habitants aux pratiques éco-responsables. Lutter contre la précarité énergétique en limitant les consommations d'énergies.
Indicateurs de résultat	Réduction des factures d'énergies des habitants. Amélioration des comportements individuels (tri des déchets, consommations…). Nombre de logements réhabilités. Nombre d'habitants touchés par les actions de sensibilisation.

DÉVELOPPER DES FORMES D'HABITAT INNOVANTES ET ADAPTÉES AUX MODES DE VIE ACTUELS (LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES - À TAILLE HUMAINE).

Description	Face à une répartition peu équilibrée des typologies de logements au sein des quartiers prioritaires (prédominance de l'habitat collectif), il conviendrait de venir diversifier ces formes d'habitat en proposant des typologies individuelles ou intermédiaires, tout optimisant la consommation foncière sur ces quartiers. Ces formes d'habitat répondent d'ailleurs à une demande exprimée sur la commune de Calais.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Ville de Calais – DG Attractivité – Politique de la Ville Partenaires : Bailleurs – Promoteurs, Cap Calaisis, ANRU
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune, bailleurs, promoteurs, Moyens financiers : Moyens techniques
Calendrier de réalisation	2015-2020 et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Diversification des formes d'habitat et formes urbaines permettant de changer l'image du quartier (équilibre des formes d'habitat). Développement d'une nouvelle offre de logements en adéquation avec la demande.
Indicateurs de résultat	Recensement des typologies dans les programmes neufs et analyse de l'équilibre des formes urbaines.

SUIVI DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS NEUFS PAR LA VILLE (GROUPES DE TRAVAIL AVEC LES PROMOTEURS/BAILLEURS, CONSEIL ARCHITECTURAL)

Description	Dans le cadre du suivi du schéma de développement urbain et de la politique communale de peuplement, la Ville de Calais souhaite rassembler les acteurs du logement autour des projets neufs afin de guider les programmations envisagées.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : DGST – Domaine Urbain – Habitat/Relogement Partenaires : DGST – Architecte, Ville de Calais – DG Attractivité – Politique de la Ville Bailleurs - Promoteurs ANRU
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune, bailleurs, promoteurs. Moyens financiers : de droit commun
Calendrier de réalisation	Au fil du contrat de ville et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Accompagnement des projets de logements réhabilités ou neufs sur la commune de Calais (typologie, peuplement, architecture…) Suivi des programmes immobiliers neufs
Indicateurs de résultat	Equilibre du peuplement des quartiers Analyse de la mixité sociale (statistiques d'évolution des quartiers)

Logement

ATTIRER DE NOUVEAUX HABITANTS ET ASSURER UN HABITAT DIGNE

Objectif : Mener une politique de réhabilitation des logements (de l'habitat) existants (lutte contre l'habitat indigne / la précarité énergétique).

POUR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS : VALORISER LES DÉMARCHES MENÉES SUR LA COMMUNE EN LA MATIÈRE (PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ, HABITER MIEUX, DROIT COMMUN ANAH) ET ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE LANCER DE FUTURES OPAH

Description	La Ville de Calais est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre l'habitat indigne et plus récemment dans la lutte contre la précarité énergétique (OPAH-RU Centre-Ville et Vauxhall-Fontinettes). D'autres démarches sont mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération afin de favoriser l'amélioration du parc de logements privés (accompagnement financier). Dans le cadre des actions menées au sein des quartiers prioritaires, il s'agirait de valoriser ces dispositifs à destination des propriétaires privés (communication…)
Quartiers :	Quartiers prioritaires, quartiers de veille
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : DGST – Domaine Urbain – Aménagement & Habitat/Relogement Partenaires : Ville de Calais – DG Attractivité – Politique de la Ville DGST - Architecte Partenaires : Opérateurs locaux : PACT, ARIM… ANAH Cap Calaisis, Conseil Départemental, CAF
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la Ville de Calais et partenaires. Moyens financiers : accompagnement financier nouveau (type OPAH ou PIG) à étudier selon opportunités / intérêt Moyens techniques : animation nécessaire / moyens de communication
Calendrier de réalisation	2015-2020 et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Amélioration de la qualité du parc de logements privés au sein des quartiers prioritaires Réduction de la précarité énergétique Valorisation de la politique de lutte contre l'habitat dégradé/indigne
Indicateurs de résultat	Réduction des factures d'énergie des habitants (propriétaires) Suivi du nombre de logements concernés (dossiers travaux) par le biais des partenaires « financeurs » (ANAH, Cap Calaisis…)

FAVORISER L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES QUARTIERS ET DES COMMUNES EN ÉQUILIBRANT L'OCCUPATION DU PARC PUBLIC, NOTAMMENT PAR UNE MIXITÉ SOCIALE RÉSULTANT DE L'ORGANISATION DES ÉCHANGES ENTRE LES QUARTIERS, LES COMMUNES ET LES BAILLEURS. CET ÉQUILIBRE SERA EN LIEN AVEC LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE OFFRE D'HABITAT.

Description	Définir des objectifs de mixité sociale en concordance entre les 5 communes et l'ensemble des quartiers. Y inclure notamment les modalités de relogement des familles des 5 tours des secteurs Gagarine-Manet-Ferber et Constantine. Ces objectifs seront à prendre en compte pour les attributions des logements sociaux. L'action comportera une première étape liée à l'établissement d'une méthode de travail et la définition de la gouvernance entre les partenaires. Le comité de suivi qui en résultera ira jusqu'à formuler des propositions en matière de création d'offre de logements adaptés, de définition de critères d'attribution et de modalités d'accompagnement des personnes.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Cap Calaisis / Ville de Calais Partenaires : les 7 bailleurs sociaux du territoire, l'ARH (Association Régional de l'Habitat) le Conseil Départemental, l'Etat, les organismes collecteurs de la Peec (Participation des employeurs à l'effort de construction) titulaires de droit de réservation soit en général l'ensemble des acteurs du territoire intervenant sur les attributions de logements.
Moyens humains, financier, techniques	Une personne assurant l'animation de la relation inter bailleurs et des partenaires sociaux, une veille sur l'évolution des équilibres sociaux à l'échelle de l'agglomération et des quartiers.
Calendrier de réalisation	2015-2020 et au fil du NPNRU
Résultats attendus	Définition des modalités de rapprochement de l'offre et de la demande de logements. Articulation entre les stratégies d'habitat des 5 communes et les problématiques des quartiers.
Indicateurs de résultat	Atténuation des écarts de mixité entre les différentes échelles d'intervention : Quartiers / Ville / Agglomération. Une amélioration des parcours résidentiels des habitants et en particulier des locataires du parc public.Nombre de mutations effectuées.

Renouvellement urbain :

REDÉFINIR L'ESPACE URBAIN

Objectif : Valoriser les enjeux d'aménagement globaux de la commune de Calais (liens inter quartiers, appropriation du territoire, vécu des habitants…)

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Description	La commune dispose d'un « plan guide » permettant d'orienter la politique d'aménagement du territoire communal : le schéma de développement urbain. Face aux principales contraintes observées tant géographiques (coupures, nœuds urbains…) que sociologiques, les objectifs principaux de ce plan-guide visent à renforcer les liens inter-quartiers dans le but de favoriser une appropriation du territoire par les habitants.
Quartiers	Quartiers prioritaires et quartiers de veille
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Ville de Calais – Direction Générale des Services Techniques – Département du Domaine Urbain Partenaires : ANRU, conseil Régional, conseils Citoyens
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains/financiers : un à deux agents au sein du Département du Domaine Urbain (service Aménagement).
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Concordance des opérations urbaines lancées sur la commune (constructions, aménagement urbains, travaux de voirie…) avec le schéma de développement urbain.
Indicateurs de résultat	Suivi de la cartographie des projets

Mixité fonctionnelle des quartiers – Concilier le développement urbain et la diversification des fonctions (commerces, services, entreprises…)

MENER DES ÉTUDES CIBLÉES DE MARCHÉ (IMMOBILIER D'ENTREPRISES, COMMERCES…) CONCERNANT LES BESOINS ET LES POTENTIALITÉS DES QUARTIERS

Description	Dans le cadre du développement de la mixité des fonctions au sein des quartiers en rénovation urbaine et afin de programmer des opérations viables et durables, tant d'un point de vue économique que commercial, il convient de lancer des études de marché préalables afin de vérifier les potentialités du marché local et les besoins exprimés au sein des quartiers.
Quartiers	Quartiers prioritaires : zones NPNRU
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Ville de Calais – DG Attractivité – Politique de la Ville Partenaires : Calais Promotion, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Caisse des Dépôts et Consignation, Conseil Départemental, Bureaux d'études privés, ANRU
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : DGA Attractivité (Politique de la Ville /n Développement Economique Moyens financiers : coût d'une étude si externalisée Moyens techniques : données locales à mobiliser auprès des partenaires
Calendrier de réalisation	Durée du NPRU
Résultats attendus	Dans le cadre du NPRU : Imaginer une programmation urbaine et économique en concordance avec le marché local. A la sortie : Occupation de l'ensemble des locaux programmés et livrés, appropriation/usage des habitants et diversification des fonctions.
Indicateurs de résultat	Suivi des surfaces développées par fonction (locaux d'entreprises/ d'activités, surfaces commerciales…) Réduction de la vacance au sein des PRU Pourcentage de surfaces programmées par typologie d'occupation (exemple : logements / activités / commerces).

Objectif : Recomposer les ilots urbains dans le cadre des PNRU

PENSER LA RECOMPOSITION ENTIÈRE DE CERTAINS ILOTS : ORGANISATION NOUVELLE DES ESPACES (BÂTI, ESPACES PUBLICS, VOIRIES…)

Description	Dans le cadre des opérations de démolitions et reconstructions potentiellement imaginées dans le NPRU, il s'agira de venir clarifier l'usage des espaces (espaces bâtis, voiries et espaces publics…) afin de faciliter les déplacements au sein du quartier, de clarifier/optimiser leur gestion et de faire s'approprier le quartier aux habitants qui le pratiquent.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville/DGST – Domaine Urbain Partenaires : Ville de Calais – DGST – Gestion Urbaine de Proximité Régie de quartier OPH de Calais
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : ensemble des partenaires précités + participation des habitants à la conception ou transformation des espaces vécus au quotidien Moyens financiers : coût des aménagements urbains
Calendrier de réalisation	Durée NPRU
Résultats attendus	Appropriation des habitants (réduction des dégradations, clarification des espaces, réduction des espaces laissés à l'abandon) Meilleure qualité des espaces publics Offrir des espaces nouveaux de respiration/de circulation (maillage)
Indicateurs de résultat	Suivi des coûts d'entretien des espaces publics Participation aux actions GUSP (effectifs) Suivi du nombre de dégradations constatées au sein des quartiers Fréquentation des espaces publics

Amélioration du cadre de vie :

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Objectif : Faciliter la desserte des quartiers aux différents modes de transports et favoriser la liaison aux autres quartiers de la commune

RECALIBRER/REQUALIFIER L'AVENUE TOUMANIANTZ POUR PERMETTRE UNE ARTICULATION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORTS (TC, ROUTE, VÉLO,...)

Description	L'Avenue Toumaniantz représente à la fois l'entrée de ville « Est », desservant le Nord Est du territoire (Mi-Voix, grands équipements) et le Sud Est (quartier Beau-Marais) de celui-ci. Il existe un enjeu de revalorisation de cet axe majeur, tant pour l'image de l'entrée de ville que pour le développement des dessertes en transports depuis ces quartiers jusqu'au centre-ville (TCSP, modes routiers, cyclistes et piétons).
Quartier	Beau Marais
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Ville de Calais – DGST – BE VRD Partenaires : Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville, DDTM SITAC
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune et du SITAC Moyens financiers : coût des aménagements urbains droit commun Ville, crédits ANRU Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	Durée NPRU
Résultats attendus	Requalification de l'entrée de ville Est (attractivité pour le secteur) Appropriation par les habitants (connexion du Beau-Marais aux grands équipements, réduction des dégradations, clarification des espaces, reconquête des espaces laissés à l'abandon) Meilleure qualité des espaces publics Offrir des espaces de respiration/de circulation hiérarchisée
Indicateurs de résultat	Amélioration de la lisibilité de l'entrée de ville Amélioration des dessertes du quartier en TC Augmentation (fréquentation) de l'usage du vélo ou de la marche à pieds

TRAVAILLER LA SIGNALÉTIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES (AMÉLIORER LE REPÉRAGE DES HABITANTS ET DES VISITEURS AU QUARTIER)

Description	Les quartiers visés au sein de la Politique de la Ville souffrent d'un manque de lisibilité nécessaire à l'orientation des usagers, et de visibilité à l'extérieur du quartier, sur les potentiels de ceux-ci (services/équipements offerts, accès…). Aussi, une action visant à renforcer la communication autour de ces quartiers est nécessaire, tout comme une signalétique qui permettrait de mieux s'orienter.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilote : Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville Partenaires : Ville de Calais – DG Education – Scolarité / Jeunesse et Sports… Bailleurs Associations locales
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la Ville de Calais et des partenaires Moyens financiers : droit commun Ville + ANRU Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Meilleure appropriation du quartier par les habitants et par les extérieurs (attractivité des équipements) Meilleure circulation / orientation des habitants à l'intérieur du quartier en liaison des centres d'intérêts majeurs (écoles/équipements/commerces/ services…) Valorisation des quartiers et de leurs atouts
Indicateurs de résultat	Fréquentation des équipements destinés à tous les habitants de la Ville (salles Gauguin Matisse, Marinot, Nelson Mandela…) Comparatif des éléments de signalétiques avant/après et enquête auprès des usagers des quartiers (scolaires, sportifs, promeneurs…)

RENFORCER LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES (DESSERTE DES ÉQUIPEMENTS MAJEURS, DEPUIS L'EXTÉRIEUR DU QUARTIER)

Description	Afin de répondre à une volonté d'améliorer l'attractivité des équipements phares des quartiers prioritaires, il s'agit d'en améliorer la desserte par l'ensemble des modes de transports depuis les autres quartiers de la Ville (bus, vélos en « libre-service »…)
Quartiers	Quartiers prioritaires et quartier de veille
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville/SITAC
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : droit commun SITAC Moyens financiers : réflexion concertée entre la commune et le SITAC Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	2015-2020
Résultats attendus	Meilleure appropriation du quartier par les habitants et par les extérieurs (attractivité des équipements) Valorisation des différents modes de transports à Calais et leurs interconnexions (faciliter/écourter les déplacements)
Indicateurs de résultat	Fréquentation des équipements destinés à tous les habitants de la Ville (salles Gauguin Matisse, Marinot, Nelson Mandela…) Fréquentation des lignes de TC, des vélos « libre-service », de la navette fluviale

ARTICULER LES QUARTIERS PRIORITAIRES AVEC LES QUARTIERS ENVIRONNANTS ET FAIRE FACE AUX BARRIÈRES FERRÉES, ROUTIÈRES OU FLUVIALES (FORT NIEULAY NOTAMMENT)

Description	Dans le but de désenclaver les quartiers visés par la Politique de la Ville, les évolutions de ces quartiers (imaginées dans le cadre des NPRU), veilleront à ouvrir ces derniers sur les espaces environnants tels que les espaces de nature, parcs, cours d'eau, canaux. Par ailleurs, lorsque des barrières physiques sont rencontrées, il s'agira de réfléchir à les contourner (passerelles, ponts, cheminements piétons…). Il peut s'agir notamment d'urbaniser de nouvelles parcelles en frange de ces quartiers, en ouverture avec les espaces extérieurs (exemple du Fort Nieulay sur la coulée verte au Nord du quartier).
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes :Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville/DGST Partenaires : Autres (lorsque nécessaire) : DDTM, Conseil Départemental, VNF, SNCF, RFF…
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune et des partenaires concernés Moyens financiers : réflexion concertée entre la Ville et d'éventuels partenaires concernés (cf. ci-dessus) Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	Au fil de l'aménagement global de la commune (schéma de développement urbain, suivi de la Trame Verte et Bleue). Au fil du contrat de ville 2015-2020 et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Meilleure connexion des quartiers prioritaires au reste de la commune Faciliter les cheminements inter-quartiers Valoriser les atouts environnants des quartiers pour améliorer le cadre de vie et l'image perçue de ces quartiers en interne et depuis l'extérieur
Indicateurs de résultat	Fréquentation des équipements destinés à tous les habitants de la Ville (salles Gauguin Matisse, Marinot, Nelson Mandela, nouveau camp Jules Ferry…). Fréquentation des lignes de transports en commun, des vélos « libre-service », de la navette fluviale.

Améliorer le cadre de vie des habitants par les aménagements paysagers et les espaces publics, vecteurs de lien social

CRÉER/REQUALIFIER/AMÉLIORER CERTAINS ESPACES PUBLICS (SQUARES, AIRES DE JEUX, AIRES DE REPOS, MAILS PAYSAGERS…)

Description	Afin d'offrir aux habitants des quartiers prioritaires un cadre de vie agréable, il convient dans certains cas de proposer des espaces de repos, de jeux ou encore de promenade, de qualité. Ces espaces participent en parallèle au « vivre ensemble », permettent de tisser le lien social et d'améliorer l'appropriation du quartier par les habitants.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville/DGST Partenaires : conseils citoyens
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune, participation des habitants Moyens financiers : droit commun Ville et ANRU Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	2015-2020 et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Amélioration de l'image et du cadre de vie des quartiers Participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie Création de lieux de rencontres, de jeux, de vie au sein des quartiers
Indicateurs de résultat	Sentiment de « mieux-être » au sein des quartiers (enquêtes auprès des populations) Fréquentation des espaces publics (jeux, mails, placettes…) Participation des habitants

CLARIFIER LES DOMANIALITÉS (ESPACES PUBLICS ET ESPACES PRIVÉS DÉDIÉS AUX PIEDS D'IMMEUBLES (RÉSIDENTIALISATIONS)

Description	Afin de redonner aux habitants des quartiers de grands ensembles, un repère quant à leur adresse, et de clarifier ce qui relève de la voirie (trottoirs…) et du pied d'immeuble, il convient d'envisager une clarification des espaces urbains et d'en redonner un usage clair : privatif s'il s'agit d'un pied d'immeuble (résidentialisation) ou public s'il s'agit de la voirie ou d'espaces publics.
Quartiers	Quartiers prioritaires et de veille.
Pilote(s) / partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes : Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville/DGST Partenaires : Bailleurs Conseils citoyens
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune, bailleurs, participation des habitants Moyens financiers : droit commun Ville, bailleurs et ANRU
Calendrier de réalisation	2015-2020 et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Clarification des espaces privés (relevant des résidences de logements notamment) et publics (voirie, trottoirs, espaces publics) Réappropriation des immeubles par les habitants grâce à l'adressage clair des bâtiments. Responsabilisation des habitants pour le respect des espaces qui relèvent de leur « propriété privée » (pieds d'immeubles, places de stationnement…) Amélioration des problématiques de gestion relevant soit des résidences (bailleurs) soit des espaces publics (Ville).
Indicateurs de résultat	Sentiment de « mieux-être » des habitants au sein des quartiers (enquêtes auprès des habitants). Evolution du nombre d'interventions relatives à la gestion des pieds d'immeubles. Participation des habitants.

PROLONGER/RENFORCER LES DÉMARCHES DE GUSP (IMPLICATION DES HABITANTS, ESPACES PUBLICS CO-CONSTRUITS)

Description	Dans le but de favoriser une appropriation par les habitants des changements des quartiers (sentiment d'appartenance renforcé, intérêt pour les évolutions du quartier), une association de ces derniers dans la conception et l'aménagement des espaces est primordiale car ils sont les premiers usagers du quartier.
Quartiers	Quartiers prioritaires
Pilote(s)/ partenaires associés (sous réserve de l'attribution financière de lignes de crédits liées à ces thématiques)	Pilotes: Ville de Calais – DGA Attractivité – Politique de la Ville/DGST - GUSP Partenaires : Bailleurs Conseils Citoyens Régie de quartier Associations
Moyens humains, financier, techniques	Moyens humains : services de la commune, bailleurs, associations, habitants Moyens financiers : coût des aménagements, Conseil Régional (FITA) Moyens techniques :
Calendrier de réalisation	2015-2020 et dans le cadre du NPRU.
Résultats attendus	Participation des habitants à la requalification des quartiers prioritaires Responsabilisation des habitants à la gestion, au respect des aménagements du quartier
Indicateurs de résultat	Sentiment de « mieux-être » des habitants au sein des quartiers (enquête auprès des habitants) Réduction du nombre de dégradations recensées

Programme d’actions 2015/2020